



# PLAN DE FORMATION SYNDICALE 2020

## VOS BESOINS NOUS INTÉRESSENT

S  
v  
n  
d  
i  
c  
a  
t

NOM DU SYNDICAT :

.....

NOM DU SECRÉTAIRE  
DU SYNDICAT :

.....

NOM DE L'ENTREPRISE :

.....

DATE D'ADHÉSION :

|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

NOM ET PRENOM DU SYNDIQUÉ :

.....

ADRESSE DU SYNDIQUÉ :

.....

CP/|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Ville

.....

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE FIXE :

/0/|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE PORTABLE :

/0/|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

ADRESSE MAIL :

.....

@ .....

S  
y  
n  
d  
i  
c  
a  
t  
-  
e

Cher(e) Camarade,

Vous êtes en possession du calendrier des formations syndicales CGT pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Nous insistons sur :

- l'importance de se préinscrire rapidement après avis du syndicat ;
- pour chaque formation de faire le nécessaire auprès de son employeur dans les délais (30 jours minimum avant la date du début du stage) ;
- d'avertir si un changement intervenait après la préinscription, afin de pouvoir prendre l'inscription d'un-e autre camarade.

tout ceci afin de faciliter la mise en place et le bon déroulement de ces formations réalisées par nos camarades.

Nous vous demandons de compléter la fiche de pré-inscription aux stages (au verso) que vous souhaiteriez suivre. Vous pouvez également proposer un thème qui ne figure pas dans la liste (en bas de tableau au verso). Cette fiche est une **pré-inscription** aux formations choisies. L'Union Départementale ou l'Union Locale vous adressera un courrier de confirmation quelques semaines avant le stage. Cette fiche doit être validée par ton syndicat, à défaut ton Union Locale.

Veillez à transmettre cette présente fiche à l'UD au 9 rue des Frères Magen 47000 AGEN ou par mail.

**Nous tenons à vous informer que les syndiqué(e)s qui s'étaient préinscrit(e)s l'an dernier à des formations et qui n'y ont pas été retenu(e)s doivent de nouveau se porter candidat(e) en nous faisant parvenir, après validation du syndicat, la fiche jointe dûment complétée.**

Pour les formations spécifiques aux mandats : Commission Administrative Paritaire, Commission de Réforme, Comité Technique, Comité Technique Paritaire, Comité Technique d'Etablissement, Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (agents de la Fonction Publique), vous devez vous adresser à vos syndicats professionnels en priorité ou à défaut à l'organisation départementale CGT (Union Syndicale Départementale Santé pour les agents de la Fonction Publique Hospitalière, à la Coordination Syndicale Départementale pour les agents territoriaux, à l'Union Départementale pour les agents de la Fonction Publique d'Etat).

# FICHE DE PRÉ-INSRIPTION

Merci d'indiquer ci-dessous les stages syndicaux que tu souhaites faire par ordre de priorité.

Pour rappel, tout salarié a droit à 12 jours par an.

INTITULÉ DU STAGE	CHOIX DE DATE PAR PRÉFÉRENCE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
Autre besoin de formation :	

 **Toutes demandes de formation doivent être validées par ton syndicat.**

Validation du syndicat :	Date et signature :
--------------------------	---------------------

La Confédération CGT propose des stages de formation spécifiques ; pour plus d'informations, consulter le site de La Formation Syndicale CGT <http://www.formationsyndicale.cgt.fr/> Suivre : La Formation en pratique > Calendrier confédéral.  
**Dans tous les cas, contacter l'Union Départementale CGT avant de vous inscrire.**

Union Départementale CGT de Lot-et-Garonne Bourse du Travail 9 et 11 rue des Frères Magen 47000 AGEN



05.64.25.01.01.



05.64.25.03.52.



@ : [contact@udcgt47.fr](mailto:contact@udcgt47.fr)

[www.cgt47.fr](http://www.cgt47.fr)

